Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1082025-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Chantal JOLY, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. André DUBOURG
Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2025
Absente excusée : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP)
Absent : M. Daniel BONHOMME
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 13

DELIBERATION 108/2025 – 7.1 LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA CHENEVIERE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative dans le budget du lotissement de afin de régulariser un arrondi de tva .

Fonctionnement
Dépenses C/605 Achats de matériel, équipements et travaux : - 0.02 €
Dépenses C65888 Autres charges diverses de gestion courante : + 0.02 €

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du Budget du Lotissement.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 19 décembre 2025
et transmission en Préfecture, le 19 décembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 décembre 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE-ET-VILAINE *

Le Secrétaire de Séance
André DUBOURG

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh